



Amiens, le 26 juillet 2019

## Communiqué de presse

### **Trois nouveaux bassins hydrographiques placés en vigilance sécheresse**



Muriel NGUYEN, préfète de la Somme, appelle à la modération et à la responsabilité sur les usages de l'eau au regard de conditions climatiques exceptionnelles.

Après le bassin de la Maye placé en vigilance dès le 5 juillet 2019, les bassins hydrographiques de la Bresle, de Avre et de Somme-amont ont à leur tour franchi les seuils de vigilance. L'arrêté du 25 juillet 2019 prescrit sur ces bassins des mesures de renforcement des suivis et en matière d'approvisionnement en eau potable, de surveillance des écosystèmes aquatiques et de surveillance des stations de traitement des eaux.

Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture de la Somme a réuni le 26 juillet 2019 le comité départemental de gestion de la rareté de l'eau pour un point d'évaluation de la situation. Si la dégradation de la situation hydrographique du département reste moins aiguë que celle des départements voisins, elle n'en est pas moins réelle pour ce qui concerne le niveau des nappes et du débit des cours d'eau en raison d'une pluviométrie peu importante depuis plusieurs mois. Ce comité se réunira en fonction de l'évolution de la situation.

Les principaux acteurs de la gestion de la ressource en eau (collectivités, producteurs et distributeurs d'eau potable, profession agricole, industriels, experts) sont associés à ce comité pour suivre périodiquement l'évolution de la situation hydrographique du département.

Aucune restriction n'a pour le moment été prescrite mais il est demandé à chacun une gestion économe de l'eau que ce soit à partir de prélèvement dans les cours d'eau, les nappes souterraines ou à partir des réseaux publics de distribution d'eau.

L'eau est une ressource précieuse dont chacun doit mesurer la rareté et adapter son comportement pour qu'elle soit préservée.